

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Bully- les-Mines s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 15.09.2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les membres en exercice (33)

Personnes excusées ayant donné procuration : Madame Caroline LOUBAT a donné procuration à Monsieur Ali BEN FRAJ, Monsieur Franck COUSIN a donné procuration à Monsieur Michel BATTIATO, Madame Josiane WATRE a donné procuration à Monsieur Jérémy ROBILLART, Madame Rosine NATHIEZ a donné procuration à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Florence CHAUMORCEL a donné procuration à Madame Nathalie BLANQUET, Monsieur Rudy RAGUENET a donné procuration à Monsieur Pascal FOUQUART, Monsieur Florent DERICHE a donné procuration à Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Michel DUEZ a donné procuration à Madame Caroline MELONI.

Secrétaire de Séance : Madame Catherine DAMBRINE

Rapporteur :
Géraldine WAYOLLE

ABONDEMENT DES CREDITS SCOLAIRES – ANNEE 2022

Soucieux de préserver le pouvoir d'achat des familles et le bon fonctionnement des écoles communales, il est proposé d'augmenter, exceptionnellement pour l'année 2022, de 3.00 € par élève le montant des crédits scolaires accordés aux établissements du 1^{er} degré ainsi qu'au collège sur la base des effectifs de l'année scolaire 2021-2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

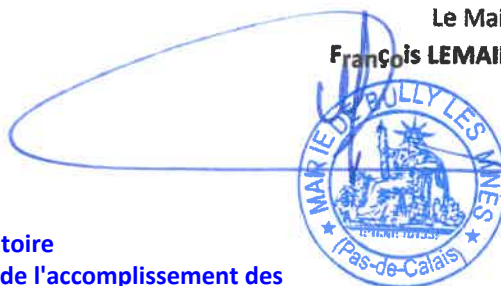
Décide d'augmenter de 3.00 € par élève le montant des crédits scolaires accordés aux établissements scolaires du 1^{er} degré ainsi qu'au collège pour l'année 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement des
formalités légales
le 05 Octobre 2022

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20220922-2022-080-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022